



SÉMINAIRE 15 NOVEMBRE 2017
ANGOULÊME

QUELLES SOLIDARITÉS ÉCOLOGIQUES EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

Du concept aux applications pour la biodiversité et
les territoires





QUELS ENJEUX DE SOLIDARITÉ
ÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

QUELLES PERSPECTIVES OUVRE CE
NOUVEAU PRINCIPE POUR LA RECONQUÊTE
DE LA BIODIVERSITÉ ET LA GESTION DE
NOTRE GRAND TERRITOIRE ?

COMMENT CONSTRUIRE DES PROJETS
SOLIDAIRES AVEC LE VIVANT ?

C'est dans un nouveau contexte régional et celui de l'application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, que les acteurs du grand territoire néo-aquitain ont été invités à échanger sur la solidarité écologique.

Un thème à l'interface entre biodiversité et sociétés qui appelle à (re)considérer les interrelations Homme-nature au sein et entre les écosystèmes et les territoires.



EN RÉSUMÉ

Plus de 160 personnes se sont réunies le 15 novembre 2017 à Angoulême pour le troisième séminaire de l'ARBA organisé, pour la première fois à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en préfiguration de la nouvelle « Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) », effective depuis janvier 2018.

Grâce aux nombreux échanges issus des conférences, d'une table-ronde composée d'acteurs régionaux et de 5 ateliers thématiques menés en parallèle, **ce séminaire a permis de préciser les fondements scientifiques de la notion de « solidarité écologique », d'explorer les possibilités de sa mise en application et d'illustrer la diversité des situations territoriales et des traductions pouvant en être faites en Nouvelle-Aquitaine.**

Les participants ont été invités à réfléchir sur les questions suivantes : Quelles sont les **interdépendances** entre les activités humaines et les écosystèmes ? Comment améliorer la **prise de conscience** de l'importance des relations Homme-nature pour en faire progresser leur **reconnaissance par la société** ? Comment mieux les prendre en compte dans les **processus de gestion des écosystèmes** et des ressources naturelles et les intégrer dans l'ensemble des politiques sectorielles comme éléments de décision ? Comment construire un **projet de territoire solidaire avec le vivant** ?

Les témoignages d'acteurs de différents territoires et secteurs d'activités, et les animations participatives proposées ont offert un contexte favorable au dialogue et à la co-construction de pistes de réflexions et d'actions pour évoluer d'une solidarité écologique « de fait » à une solidarité écologique « d'action ».

« Dans le cadre de ses missions, l'ARB Nouvelle-Aquitaine va continuer d'animer un forum régional d'acteurs rassemblant toutes les parties prenantes de la biodiversité et de la ressource en eau. Cela pour permettre de faciliter les débats et coopérations, afin de construire une vision partagée et des actions autour des enjeux de préservation, de gestion et de valorisation. Il nous reste maintenant à poursuivre et approfondir les pistes ayant émergé durant ce séminaire et sur lesquelles l'ARB NA pourra notamment s'appuyer pour alimenter sa feuille de route pour les années à venir. » (Alain Dutartre)



CONFÉRENCES INTRODUCTIVES

JOHN THOMPSON

Directeur de recherche
(CNRS) au Centre d'Ecologie
Fonctionnelle et Evolutive
(UMR 5175)

CHRISTIAN BARTHOD

Membre du Conseil Général
de l'Environnement et du
Développement Durable
(Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire)



REGARDS CROISÉS

SUR LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

De la réforme des parcs nationaux en 2006 à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016

Christian Barthod, qui a participé à l'élaboration du projet de loi sur la réforme des parcs nationaux rappelle que c'est à l'occasion de ce processus que la notion de « solidarité écologique » a été utilisée, pour la première fois, dans un contexte socio-politique et juridique. Au côté de notions environnementales « classiques », prenant aussi en compte certaines considérations économiques et sociales, la loi reconnaît la complémentarité et les relations de solidarité écologique entre le « cœur » de parc, qu'il convient de protéger de manière efficace par des outils réglementaires, et les espaces environnants constituant « l'aire optimale d'adhésion ». Dans ce contexte originel, Raphaël Mathevet et John Thompson ont proposé de **définir la solidarité écologique comme « l'étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux physiques de deux espaces géographiques, contigus ou non »**. Dans les parcs nationaux, la mise en avant de la solidarité écologique est ainsi venue bousculer la manière dont les territoires étaient appréhendés. Elle a impliqué, dès lors, que tout ou partie des communes alentours du parc ne soient plus considérées comme des espaces de compensation des contraintes liées au statut d'un cœur de parc national mais deviennent de réels partenaires de discussion et des espaces d'action concourant à la protection du patrimoine naturel, dans le respect des spécificités locales. La charte, qui définit un projet de territoire, traduit la reconnaissance d'une solidarité de fait et d'une « communauté de destin » entre le cœur du parc national et son environnement, affichées et assumées dans des actes.

Dix ans après son introduction dans le droit français en 2006 (Art. L 331-1 du Code de l'environnement, limité aux parcs nationaux), la « solidarité écologique » a été identifiée comme un des principes généraux du droit de l'environnement, par la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 2). **Ce principe appelle désormais à « prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement des territoires concernés, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés »**. Il met en exergue l'importance des interactions positives et négatives entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines et permet de s'assurer que les questions

complexes d'interactions et d'effets rétroactifs sont prises en compte dans les décisions portant notamment sur l'aménagement du territoire ou l'autorisation de projets et d'infrastructures (avec les études d'impact environnemental comme principal outil d'application).



Des interdépendances écologiques et une biodiversité sans limite

Dans son ouvrage, « L'origine des espèces » (1859), Charles Darwin démontre une caractéristique fondamentale de la biodiversité : sa « diversification continue ». **La biodiversité est au cœur d'un processus mettant en œuvre des interdépendances entre les espèces et avec leurs milieux, et dont découlent la survie et l'évolution des espèces**. Il est alors pertinent de remettre en question notre tendance à hiérarchiser le vivant. Nous avons en effet pour habitude d'opposer nature « remarquable » (identifiée par la société comme présentant un intérêt particulier) et nature dite « ordinaire », support d'activités humaines. Peu concernée par des mesures de protection, cette dernière participe pourtant à toutes sortes d'interactions écologiques complexes contribuant au fonctionnement des écosystèmes et à la production de services pour nos sociétés.

Pour John Thompson, la solidarité écologique permet de considérer la variabilité spatiale et temporelle de la biodiversité et des processus écologiques, la mobilité des organismes, ainsi que la co-évolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles (Mathevet et al., 2010).

Elle offre ainsi une vision renouvelée de la conservation de la nature et de la gestion des territoires, en dépassant les limites administratives et les périmètres d'espaces protégés (ex : limite cœur-aire d'adhésion dans les parcs nationaux) et en favorisant une meilleure cohérence territoriale (solidarité entre acteurs et entre écosystèmes).

Le principe de solidarité écologique nous permet en effet de revoir notre rapport à la nature dans un contexte où les interactions Homme - nature font partie d'une « communauté de destin ». Ainsi on pourrait envisager les solidarités comme éléments de résolution des conflits Homme-nature non seulement dans les espaces protégés mais aussi sur l'ensemble de notre territoire.

Une responsabilité face au vivant

John Thompson rappelle que la solidarité « de fait » s'exprime au travers du lien social qui existe entre les hommes et du lien moral entre les êtres vivants humains et non-humains et leurs milieux de vie. La notion de « dette » sociale et écologique souligne cette dépendance les uns aux autres. Nous sommes tous « *débiteurs d'un immense réservoir d'utilités qui sont accumulées par l'humanité* », et dont la capacité s'amenuise (dans l'ouvrage « Solidarité » de Léon Bourgeois, 1896). Cette dette porte une dimension inter-générationnelle qui implique d'être en capacité de conserver, sur le long terme, la biodiversité et ses potentialités à évoluer.

Parallèlement, la solidarité « d'action » implique la reconnaissance par les usagers qu'ils font partie de la communauté du vivant et traduit la volonté de vivre ensemble avec les autres et avec la nature, en étant capable de juger de nos actions ou non-actions et en acceptant une certaine obligation, une responsabilité mutuelle dans les actes.

Il s'agit donc, en conscience et dans une attitude responsable, de repenser le principe d'intégrité de la nature au-delà de son aspect utilitaire en étant en capacité d'en avoir une vision partagée, entre ceux qui la consomment, ceux qui l'utilisent et ceux qui la protègent. Christian Barthod souligne qu'une vision partagée des interdépendances passe d'abord par leur acceptation, notant toutefois qu'« *une responsabilité ça s'assume, ça se refuse, ça peut se fuir, ça peut aussi se reformuler* ». Pour John Thompson, « *nos relations avec la nature ne sont jamais neutre. Soit on s'entre-aide pour prendre soin de ses dynamiques et de son évolution future, soit on continue à la détruire, en détournant le regard.* »



POUR
EN SAVOIR +

Vers de nouvelles stratégies territoriales en faveur de la biodiversité

La solidarité écologique s'appuie sur un triptyque d'interdépendances écologiques (dynamique des processus écologiques et de la biodiversité), socio-écologiques (utilisations directes et indirectes des écosystèmes et reconnaissance que les êtres humains en font partie) et socio-politiques (cadres politiques et normatifs d'un territoire) (Mathevet et al., 2016). Il apparaît alors que cette notion dépasse la gestion intégrée de la biodiversité et promeut des changements concrets dans la gouvernance des socio-écosystèmes, en incarnant sur un fondement éthique, des valeurs sociales, culturelles et politiques. John Thompson cite Aldo Léopold, qui définissait un écologue comme étant « *une personne consciente de chacun de ces actes* », et souligne l'intérêt pour l'action publique de procéder de la même manière en évoquant « *une politique écologique à deux faces, l'une tournée vers la nature, l'autre vers la société* ».

Complexe et multi-acteurs, le débat sur la solidarité écologique se développe « à l'insu de son plein gré », depuis quelques années, pour être finalement considéré en 2014 comme devant faire partie des principes généraux du droit de l'environnement. Christian Barthod évoque un processus long d'appropriation puis de déclinaison opérationnelle, souvent encore partielle, du concept par les acteurs des aires optimales d'adhésion des parcs nationaux, dans le cadre de l'élaboration de la charte. Il est logique qu'il en soit de même pour ce nouveau principe général du droit de l'environnement, jusqu'à sa prise en compte effective par les territoires. En effet **la solidarité écologique est une notion qui doit être appropriée par tous, et cela prend du temps et nécessite des processus particuliers à imaginer à chaque fois en fonction du territoire et des acteurs. C'est, d'autre part, un champ de recherche et d'action expérimentale et innovante à explorer afin de rendre opérationnel ce principe.**

Pour passer de la solidarité écologique de fait à la solidarité écologique d'action, les voies proposées lors d'un atelier organisé sur le sujet par l'Agence Française de la Biodiversité et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, en octobre 2017, pourraient se résumer au travers de ces défis à relever : **comprendre les interdépendances, les rendre visibles et les faire reconnaître (promouvoir la solidarité écologique), les prendre en compte et les inscrire dans les politiques publiques et dans nos actes (pour une mise en œuvre effective).**

Ouvrage : « [La solidarité écologique, ce lien qui nous oblige.](#) » (R. Mathevet, Actes Sud, 2011)

Article 1 : « [La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires.](#) » (R. Mathevet, J. Thompson et al., Natures Sciences Sociétés, 2010)

Article 2 : « [Protected areas and their surrounding territory : socioecological systems in the context of ecological solidarity](#) » (R. Mathevet, J. Thompson et al., Ecological Applications, 2016)



TABLES RONDES
avec 5 acteurs régionaux

PENSER ET METTRE EN ŒUVRE LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

EN PRÉSENCE DE :

Nicolas THIERRY (Vice-président à l'environnement et à la biodiversité, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine), **Patrice LEBRUN** (Conducteur d'opérations environnement, VINCI Autoroutes réseau ASF), **Serge MORIN** (Président, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine), **Michel EVRARD** (Vice-Président, Parc naturel régional Périgord-Limousin), **Laine CHANTELOUP** (Maître de conférences en géographie, Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale)

Quels leviers pour passer d'une vision anthropocentrée de la nature à une éthique écocentrée ?

LC: Nous sommes aujourd'hui dans une éthique anthropocentrée. Il existe ainsi une dichotomie nature-culture très marquée en Occident issue notamment des religions. Parler de « la nature » signifie que l'on s'en extrait. [Référence à Philippe DESCOLA, « *Par-delà nature et culture* » paru en 2005].

Avec une société de plus en plus urbaine, on observe une déconnexion du milieu naturel. Ainsi, même les pratiquants d'activités de plein air se posent parfois en consommateurs de nature.

NT : Parler du vivant est difficile car les conséquences de son érosion ne sont pas facilement palpables.

Nous avons cette croyance que la technologie sera notre « planche de salut ». **La déification de la technologie peut nous pousser à l'inaction et ne nous incite pas toujours à la réflexion.** L'intervention systématique de l'Homme sur la nature n'est pas sans conséquence.

Une vision renouvelée du dialogue environnemental est-elle une réponse ?

SM : Dans ces débats, nous devons montrer l'interdépendance de tous les acteurs. Nous avons des gens très attachés à leurs patrimoines naturel, culturel, architectural, et nos équipes doivent donc se former à l'animation des échanges. En outre, **il nous est de plus en plus demandé de faire de la médiation.** Les débats évoluent et, par exemple, sur les grands projets d'aménagement, les démarches ont beaucoup changé depuis ces quinze dernières années.

PL : Il faut continuer à aménager le territoire, nous avons besoin d'infrastructures de transport. **Mais nous devons prendre en considération les interdépendances de nos activités avec les acteurs de ces territoires et la biodiversité** dans les processus de planification et de construction. Je note l'importance des études d'impacts qui permettent de mieux identifier des milieux, y compris ceux que nous n'impactons pas directement. **C'est la diversité des équipes d'étude et des compétences qui permet de comprendre en profondeur le projet et d'aller vers la réduction de son empreinte écologique.** Nous progressons. L'environnement perçu auparavant comme une contrainte devient un élément structurant de projet. A partir des études, nous pouvons avoir une stratégie de reconquête

REMARQUES DE LA SALLE

Les problématiques d'équilibre territorial et d'organisation spatiale impliquent un changement de regard notamment sur l'aménagement des métropoles, de manière à **construire une vraie solidarité écologique entre les collectivités.** Il est évoqué qu'il pourrait être intéressant de se baser sur des composantes naturelles structurantes telles que les mers et les rivières pour « re-faire territoire ». **Investir pour la préservation et la restauration de l'« infrastructure verte »** (cf [la Stratégie de l'Union Européenne](#)) permettrait de renforcer les potentialités écologiques des territoires et d'opter pour une approche intégrée de leur gestion.



des fonctionnalités écologiques. Ponctuellement, nous réussissons à avoir une empreinte positive, comme ce fut le cas en Corrèze, où des actions ont été menées pour la préservation d'espèces protégées et non protégées.

LC : Il faut savoir quel champ de la participation nous couvrons : de la simple consultation à « l'empowerment » des populations [c'est-à-dire leur donner le pouvoir d'agir]. Souvent, ce sont les mêmes acteurs qui participent et prennent la parole dans les différentes instances, défendant certaines positions. Dans ce contexte, **il faut redonner sa place au capital environnemental dans les discussions, face au capital social ou économique.** C'est parce que nous sommes beaucoup dans une vision court-termiste que nous n'intégrons pas suffisamment le capital environnemental comme un véritable enjeu.

NT : Le loup est un exemple révélateur. Poser la question de savoir si l'on est pour ou contre le loup n'a pas de sens. Si nous pouvons gérer cette question de manière apaisée et trouver les moyens de cohabiter, cela nous donnera les clefs pour nous sauver nous-mêmes.

Comment sortir du clivage nature « remarquable » - nature « ordinaire » ?

ME : Dans un écosystème, la disparition d'une seule espèce peut mettre en danger tout l'écosystème. La moule perlière, par exemple, vit en symbiose avec la truite fario, ce qui implique de respecter les continuités écologiques sur des distances suffisantes. De plus, elle participe à la réoxygénation de l'eau. Il existe 15 000 individus dans la Haute-Dronne, ce qui est une contribution indéniable à l'effectif des populations.

Il est aussi important de considérer les trois quarts de la biodiversité qui se trouveraient dans les sols et qu'aucune loi ne protège aujourd'hui alors qu'ils disparaissent chaque année ou sont très dégradés. Nous avons, par exemple, travaillé au sein du Parc Périgord-Limousin sur une gestion forestière préservant les qualités physiques et la biodiversité des sols. Nous sommes sur un bassin versant, par conséquent, celui-ci, bien aménagé sur le plan forestier avec un sol vivant, contribue à ce que nous accédions à une eau de bonne qualité sans nécessité d'investir dans des dispositifs trop coûteux pour son traitement.

NT : **Il faut un basculement culturel et ce basculement passe par l'éducation.** En milieu urbain, nous faisons la distinction entre une forme de biodiversité que l'on peut qualifier de « promue » et une autre que nous ne souhaitons pas laisser se développer. Dans certaines villes, par exemple, des campagnes de démustication ont entraîné une perte de biodiversité en impactant notamment les colonies de chauve-souris ou d'hirondelles qui s'en nourrissaient.

LC : Il existe également **des initiatives de solidarité écologique au travers de la préservation et de la restauration des trames vertes et bleues** et même des trames noires, en milieu urbain, destinées à la biodiversité nocturne.

Il est également important de considérer que les espèces remarquables constituent avant tout une porte d'entrée en matière de sensibilisation à la biodiversité. **Aller voir et vivre les choses pour garder le lien à la nature est important.** Une société trop déconnectée des milieux naturels fait perdre la capacité à transmettre certains savoirs et pratiques.

SM : **C'est par la sensibilisation et l'observation sur le terrain que tous les citoyens pourront passer de la prise de conscience (de la solidarité « de fait ») à l'action.** Faire du maraudage environnemental, c'est comme ça que l'on impliquera toute la société.

PL : Sur les projets autoroutiers, nous favorisons une approche globale, les préoccupations sont les mêmes pour la nature remarquable et ordinaire. **Nous valorisons le génie écologique et ne l'opposons pas au génie civil.** En passant d'une approche de généraliste à une approche de spécialiste, on apprend petit à petit et on peut monter en compétences.

Quels enjeux spécifiques en Nouvelle-Aquitaine ?

NT : Nous avons les mêmes problématiques que sur les autres régions mais nous évoluons dans la première région agricole de France donc **notre territoire est propice à l'expérimentation.** La Nouvelle-Aquitaine s'appuie beaucoup sur le travail des scientifiques, notamment via le comité régional sur la biodiversité et les services écosystémiques, « Ecobiose ». C'est une première en France et la restitution de ce projet aura lieu en 2019. **Nous devons remettre le sujet du vivant au cœur des débats politiques.**

ME : Il y a 5 Parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine. **Dans ces PNR, nous sommes dans une solidarité écologique active. Elle se fonde sur la charte fondatrice du PNR, le projet de territoire,** qui instaure la reconnaissance d'une solidarité de fait. L'un des axes de la charte du PNR Périgord-Limousin est l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants. C'est du concret, et une concertation a permis d'aboutir à cet engagement collectif.

Remarque de Philippe Connan, Président du PNR de Millevalches en Limousin : l'eau bue à Bordeaux en période d'étiage provient du plateau de Millevalches dont la densité démographique n'excède pas 3 habitants au km². **Cela pose donc la question de la péroration financière entre le territoire et les services rendus par les écosystèmes.**

NT : Pour protéger les sols qui sont un réservoir de biodiversité primordial, il faut d'abord changer le modèle agricole et lutter contre l'artificialisation des sols en revisitant les projets d'aménagement. **Malgré une prise de conscience dans la société civile, il faut une génération de politiques qui intègre que la relation à la nature ne se limite pas à des considérations économiques.** Ce serait une erreur intellectuelle, car nous n'intégrons pas le temps long dans la décision. Il faut pour cela de nouveaux indicateurs de richesse (et d'inégalité écologique) pour juger de la pertinence ou pas des projets. Le sujet est certes culturel mais éminemment politique.

REMARQUES DE LA SALLE

Il est nécessaire de sortir d'une approche continentale en intégrant les solidarités avec le littoral, ce qui implique une meilleure gestion des pollutions et de l'érosion du littoral, et des liens avec les acteurs de la pêche en mer notamment.

DES EXEMPLES DE PROJETS



Le Programme Life Haute-Dronne

La Haute-Dronne héberge la plus grande colonie de moules perlières d'eau douce, espèce qui a décliné de plus de 95 % en Europe. Le PNR Périgord-Limousin a donc engagé la mise en œuvre d'un programme de préservation de cette espèce. Il consiste à restaurer les habitats et les continuités écologiques sur la Haute-Dronne et ses affluents et à renforcer les effectifs des populations de ce mollusque autrefois abondant dans le milieu naturel. **« Veiller à la préservation de la moule perlière, c'est viser la bonne santé des milieux aquatiques et contribuer à la qualité de la ressource à l'aval. Des enjeux environnementaux qui dépassent le territoire du Parc ».** (cf la fiche n°26 du tome **« Faire territoire - S'inspirer »** du CESER Nouvelle-Aquitaine).

www.life-haute-dronne.eu



Le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement de Gâtine Poitevine

Ancré dans le territoire et issu d'une initiative citoyenne locale, le CPIE de Gâtine Poitevine se positionne comme une association de **développement territorial intégrant des objectifs de protection des patrimoines, de connaissance de la biodiversité, de valorisation économique durable, de promotion de la citoyenneté et d'éducation de tous les publics** à l'environnement et au développement durable. Pédagogues et accompagnateurs sont très présents sur le terrain pour réaliser des projets avec les acteurs socio-économiques et pour trouver des consensus entre différents usagers de l'environnement.

N.B. : L'Union nationale des CPIE s'est jointe à l'Appel des Solidarités initié le 23 mars 2017 par la Fondation Nicolas Hulot et Emmaüs France. Un des 5 caps concerne la « solidarité avec la nature et les générations futures ».

www.cpie79.fr



Le Comité scientifique régional ECOBIOSE

Conscient de l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle que représente l'érosion de la biodiversité dans le monde et des enjeux multiples pour l'avenir du territoire néo-aquitain, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine fait de la biodiversité une priorité politique. Créé en 2017 à son initiative et sous la présidence de Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au CNRS, le Comité ECOBIOSE a pour mission de **réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les interrelations entre état de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et provision de services économiques et socio-culturels** sur le territoire néo-aquitain.

www.ecobiose.fr



Un programme de recherche sur les territorialités autochtones

Le projet « NUNA - Selon la jeunesse nunavimmiut aujourd'hui : filmer son territoire pour mieux le conter » (2014 - 2017) porté par Laine Chanteloup et Thora Herrmann, est lauréat d'un appel à projet de l'**Observatoire Hommes-Milieus International Nunavik** (Québec). Traitant des questions de territorialités, ce projet de recherche s'intéresse au rapport que les adolescents inuit du Nunavik entretiennent avec leur territoire, leur patrimoine naturel et culturel. **L'étude donne à voir leurs perceptions, leurs manières d'habiter et d'investir le territoire.** A travers la production de courts métrages filmés par les jeunes de différentes communautés, **le triptyque Individus - Société - Environnement est interrogé.**

N.B. : Les activités de recherche de Laine Chanteloup concernent également les interrelations humains - animaux (ex : liens entre les activités récréatives et touristiques et la faune sauvage) et la notion de « capital environnemental ».

<http://geolab.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique56>



Combiner génie civil et écologique sur un projet autoroutier

Les cours d'eau, points sensibles, font l'objet de toutes les attentions lors des travaux autoroutiers. Les espèces végétales dont les pieds vont être détruits font aussi l'objet d'un recensement précis afin d'être transférées vers des sites adaptés. Elles sont ensuite réimplantées et peuvent recoloniser certains sites où elles avaient disparu. Ce travail est réalisé avec les collectivités, les associations locales et les services instructeurs de l'Etat qui connaissent bien les caractéristiques locales. Grâce à cette collaboration, une action de déplacement du Grémil prostré a eu lieu sur le projet de l'A63 entre Anglet et Biarritz. Cette opération illustre la diversité des actions mises en œuvre tout au long des travaux pour **concilier les impératifs du projet autoroutier et le respect de la biodiversité locale.** L'objectif de Patrice Lebrun, « la main verte » du chantier, est de **combiner génie civil et génie écologique dans une approche intégrée de l'acte de construction.**

<http://a63.sites.vinci-autoroutes.com/sites/default/files/Objetif-A63-10.pdf>





5 ATELIERS DE RÉFLEXIONS

5 ateliers ont été animés par des professionnels d'horizons divers, proposant différentes formes et modalités d'animation en fonction des objectifs (brainstorming, jeu sur plateau, travail collectif...).

A partir de témoignages d'acteurs de la région et de supports créés pour l'occasion, ces ateliers ont proposé de questionner la solidarité écologique sous différents angles et de participer à la réflexion sur les enjeux de connaissance et de mise en œuvre concrète de cette notion.

- 1 / Connaître et révéler les interactions Hommes-Nature
- 2 / Préserver les continuités écologiques : de l'observation à l'action collective
- 3 / Pour une gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité
- 4 / Construire un projet de territoire autour de la solidarité écologique
- 5 / Biodiversité & entreprises : interactions et stratégies d'intégration

ATELIER

1

CONNAÎTRE ET RÉVÉLER LES INTERACTIONS HOMMES - NATURE

EN RÉSUMÉ

Réunis autour de 4 témoignages, les vingt participants ont échangé sur les enjeux et outils liés à la connaissance et la compréhension des socio-écosystèmes. Cela a permis de proposer des recommandations pour mieux prendre en compte les interactions écologiques, économiques et socio-culturelles dans les processus de décision et de gestion des écosystèmes et dans l'action publique.

ANIMATEURS

Jacques TAPIN

Président de l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement

Régis Barraud

Maître de conférences en géographie, Université de Poitiers

TÉMOINS

Vincent BRETAGNOLLE,

Directeur de recherche, Centre d'Etudes Biologiques de Chizé

Yann ROLLAND, Responsable du service Forêt, ONF (Agence Poitou-Charentes)

Sylvie FERRARI, Maître de conférences en sciences économiques, GREThA

Sylvain GUYOT, Professeur, Université Bordeaux Montaigne



Témoignages

« La Zone Atelier Plaine & Val de Sèvre est un dispositif destiné à **favoriser la recherche interdisciplinaire et inter-partenaire, avec les acteurs du territoire, autour d'un projet commun, en l'occurrence, l'agro-écologie des territoires**. Ils s'appuient notamment sur un outil d'organisation, de stockage et de partage de l'information scientifique pour répondre aux besoins de la recherche et aux demandes sociétales. » (Vincent BRETAGNOLLE)

« Les dunes et forêts littorales sont des écosystèmes emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine. **L'étude menée par l'ONF s'inscrit dans cette nécessité de mieux les comprendre, d'identifier les services rendus et de connaître leurs valeurs économiques**. L'objectif est de sensibiliser les usagers et de fournir un outil d'aide à la décision des politiques publiques et à la gestion de ces écosystèmes. » (Yann ROLLAND)

« Avec le concept de « **solidarité écologique** », la nature en tant qu'objet de la responsabilité humaine entre directement dans le champ de l'éthique environnementale (valeur morale). Portée par le « principe de responsabilité », la solidarité écologique conduit à mener une action publique de manière globale du point de vue des écosystèmes, dans le souci de tenir compte des conséquences de nos actes sur les générations futures. » (Sylvie FERRARI)

« Le lien à la nature n'est pas seulement construit selon une logique utilitariste. **La médiation artistique peut contribuer à interroger notre rapport à la nature et notre manière d'envisager la gestion durable des communs**. Le succès des projets qui mettent en scène la nature est notamment lié à la co-construction par les acteurs du territoire et les artistes. » (Sylvain GUYOT)



Paysage agricole de la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre

ÉLÉMENTS ISSUS DU DÉBAT

Reconsidérer le territoire au cœur des interactions nature - sociétés

- car il constitue un « point de contact » avec les acteurs et une échelle fédératrice en considérant les **composantes culturelles et sociales** (identité, patrimoine..), et non seulement la diversité biologique,
- car il semble être une échelle spatiale pertinente pour tenir compte des **liens entre biodiversité, services rendus et usagers**, et pour interroger leurs rapports à la nature, croiser les savoirs, confronter les usages et identifier les conflits,
- car il constitue une entrée pour développer des **approches de recherche-action** conduites dans le cadre de relations directes avec les habitants et autres usagers.

Se situer dans le temps long et dans des espaces à échelles emboîtées

- pour intégrer les temporalités dans les projets,
- pour garantir la **vision globale et systémique**,
- pour mettre en œuvre **une gouvernance des socio-écosystèmes**, adaptative, multi-acteurs et multi-niveaux, qui tient compte des changements environnementaux et socio-économiques et permet des ajustements progressifs.

Prendre la mesure des services rendus par la nature (« services écosystémiques »)

- afin d'en **apprécier les différentes valeurs** (écologique, économique, patrimoniale, morale, etc.) et envisager leur gestion durable en caractérisant les liens entre les ressources et les usagers et en estimant les coûts et les bénéficiaires,
- pour **qualifier, quantifier et prévenir les impacts potentiels** des décisions (publiques et privées) et des mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources naturelles,
- pour **sensibiliser les usagers et convaincre les décideurs** d'investir dans la préservation et la restauration du « capital naturel ».

Développer une éthique environnementale

- pour reconnaître la **valeur intrinsèque de la nature** et considérer la biodiversité comme une fin en soi, indépendamment de l'utilisation qu'il est possible d'en faire,

- pour affirmer une **responsabilité morale** de l'Homme à protéger la nature,
- pour rétablir le sens de la **solidarité humaine et intergénérationnelle**, au service de la pérennité des écosystèmes, comme bien commun.



Yann Rolland - Présentation des services écosystémiques des dunes et forêts littorales d'Aquitaine

Favoriser le développement de recherches interdisciplinaires

- pour **comprendre et analyser la complexité des systèmes socio-écologiques** (ou « socio-écosystèmes ») et des interactions nature - sociétés, de manière à orienter l'action vers la durabilité et la résilience de ces systèmes. « **Les sociétés et les écosystèmes sont tous deux des objets complexes, leur interaction ne peut que l'être qu'encre plus !** » (Vincent Bretagnolle).

La **mise en œuvre de projets de recherche-action** centrés sur la compréhension et l'opérationnalisation de la solidarité écologique nécessite des dispositifs dédiés (types les [Zones Ateliers](#) et les [Observatoires Hommes-Milieu](#) portés par l'Institut écologie et environnement du CNRS) et un cadrage méthodologique spécifique.

- pour l'intérêt et la **complémentarité des différentes approches** (SHS, approches culturelles et artistiques, économie, philosophie de l'environnement, écologie historique, etc.)

Développer la formation des acteurs des territoires

- de manière à **mieux comprendre les impacts de leurs actions** sur la biodiversité et à intégrer les enjeux de la relation à la nature dans la gestion économique et la prise de décision,
- afin de **construire une culture commune** partagée.



POUR
EN SAVOIR +

Étude : « [Évaluation économique des écosystèmes des dunes et forêts littorales d'Aquitaine](#) » (ACTeon et Ekolog, 2016).

Site Internet : [Zone Atelier « Plaine et Val de Sèvre »](#)

Fiche-clé : « [Les valeurs de la biodiversité. Reflet des relations multiples des Hommes à la nature](#) » (FRB, 2013)

Article : « [Éthique environnementale et développement durable : réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas](#) » (Sylvie Ferrari, 2010)

ATELIER 2

PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : DE L'OBSERVATION À L'ACTION COLLECTIVE

EN RÉSUMÉ

Cet atelier a proposé à une vingtaine de personnes de découvrir le jeu « Feu vert pour la Trame Verte et Bleue » pour sensibiliser aux enjeux de continuités écologiques en lien avec l'aménagement du territoire. Il a ensuite amené les participants à observer des paysages de la région Nouvelle-Aquitaine et à réfléchir collectivement aux actions à mettre en œuvre pour maintenir et restaurer les continuités écologiques.

ANIMATEURS

Sylvie VANPEENE

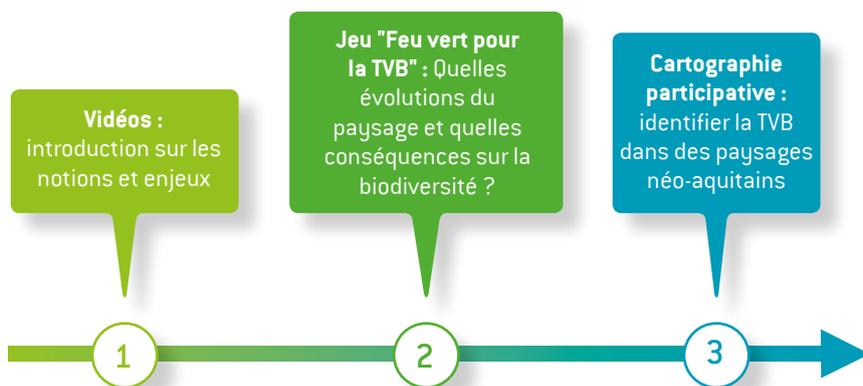
Ingénieure chercheuse en Ecologie du paysage, Irstea
Yannick COULAUD
Chef de projet Assistance Continuités Ecologiques, Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine

Stéphanie BRETON

Chargée d'étude, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Estèle GUENIN

Chargée de mission, Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes



La présentation de 2 vidéos produites dans le cadre de l'« Assistance Continuités Ecologiques », coordonnée par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, a permis la mise à niveau des participants sur les notions et enjeux liés aux continuités écologiques et aux services rendus par des écosystèmes en bon état.

Réunis autour du plateau de jeu « Feu vert pour la Trame Verte et Bleue » (inventé par la FRAPNA puis adapté par l'Irstea), ils ont pu voir et comprendre comment les aménagements d'un territoire rural du Sud-Est de la France (construction de routes et de voies de chemin de fer, cultures intensives, développement des villes, aménagements des rivières, etc.) peuvent interférer (négativement et positivement) sur la **richesse en espèces végétales et animales**.

Les évolutions paysagères entre les années 1950 et aujourd'hui ayant fortement impacté les possibilités qui sont laissées aux espèces pour se nourrir, se reproduire et se déplacer, les participants ont dû réfléchir pour leur trouver des milieux encore suffisamment favorables. En fin de séquence, **quelques obstacles aux déplacements ont été réduits par la simulation de la construction de passages à faune** disposés à des endroits stratégiques pour offrir un peu plus de quiétude et/ou d'espace aux espèces.

Autour de 3 blocs-diagrammes illustrant **3 paysages représentatifs de la région Nouvelle-Aquitaine** (bocager, agroforestier-polyculture élevage, grande culture) les participants ont entamé un travail d'observation et d'**identification collective des éléments de trame verte et bleue**, en petits groupes. Ils ont ainsi délimité de grandes unités éco-paysagères fonctionnelles, tracé des réservoirs de biodiversité et repéré les sous-trames boisées, de milieux humides et de milieux ouverts, puis identifié les menaces et les points de rupture ou de conflit (seuil sur un cours d'eau, autoroute ou route, urbanisation, absence de ripisylve en bord de cours d'eau...).



Bloc-diagramme du paysage bocager (réalisation par l'URCAUE)

Chaque groupe a ensuite imaginé les actions à mettre en place pour **améliorer la fonctionnalité des continuités écologiques**, en proposant certains aménagements (ex: haie, ripisylve, prairie, passage à faune, boisement). En fonction des acteurs en présence et des enjeux imaginés sur ces 3 territoires, les trames dessinées et les actions envisagées ont été différentes.

LES ÉCHANGES ONT PORTÉ SUR :

- **l'intérêt de l'approche paysagère** basée sur une réflexion sur les processus écologiques et la nature ordinaire (pour ne pas conduire à la tentation de faire une trame par espèce),
- **le choix de l'orientation des actions** compte-tenu des divers services rendus par les écosystèmes (ex : importance des zones humides pour la qualité de l'eau, pour la biodiversité et pour limiter le risque inondation ; rôle des haies en tant que corridor écologique et pour limiter l'érosion des sols),



- **les compromis à opérer** entre le maintien d'activités économiques et la gestion conservatoire de l'espace et de la biodiversité,
- **la pertinence de la mise en œuvre de certaines actions en fonction du contexte** (nécessité ou non de planter des haies pour relier les boisements entre eux, intérêt de positionner des bandes enherbées dans un espace de culture intensive, etc.),
- **le besoin de réaliser des études préalables** permettant de connaître la fonctionnalité actuelle d'un secteur afin de déci-

der des actions d'amélioration des continuités à engager (pertinence et nature d'un ouvrage de franchissement de la route entre deux massifs boisés du paysage, effet corridor ou barrière d'un secteur viticole, etc.),

- **le besoin de concertation** pour limiter les freins à la mise en place d'actions (ex : concertation difficile parfois avec certains propriétaires agricoles),
- **le besoin de moyens financiers et les outils des documents d'urbanisme à mobiliser** pour préserver les continuités écologiques, notamment en zones urbaines, au sein de zones pavillonnaires ou de zones d'activités en développement.



Plateau du jeu "Feu vert pour la Trame Verte et Bleue"

POUR
EN SAVOIR +

Vidéo : « La trame verte et bleue pour nos territoires »
<https://vimeo.com/175795870>

Jeu : « Feu vert pour la Trame verte et bleue »
<http://www.irstea.fr/lespace-jeunesse/jeux/trame-verte-et-bleue>

Article : "[La Trame verte et bleue. Bilan et perspectives pour l'action territoriale](#)" (Revue SET, n°14, 2014).

ATELIER 3

POUR UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

EN RÉSUMÉ

Quelles solidarités à développer à l'échelle des bassins versants, depuis les têtes de bassin en aval, pour atteindre le bon état des eaux douces et marines, pour la préservation de la biodiversité aquatique et la conciliation des usages ? La question posée est complexe tant elle fait intervenir un ensemble de facteurs d'influences. C'est autour de 4 témoignages et d'un support schématique d'un bassin versant théorique que les participants ont tenté d'apporter des réponses.

ANIMATEURS

Julie DUMONT

Consultante en concertation

Catherine GREMILLET

Directrice de l'Agence

Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

TÉMOINS

Baptiste SIROT, Directeur

adjoint, Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Edouard DEHILLERIN,

Chef de projet Politiques territoriales, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Julien MONTEPINI, Cellule

de coordination régionale Re-Resources, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Laurent COURGEON, Chef de

la Mission de coordination des politiques maritimes et littorales, Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique



Témoignages

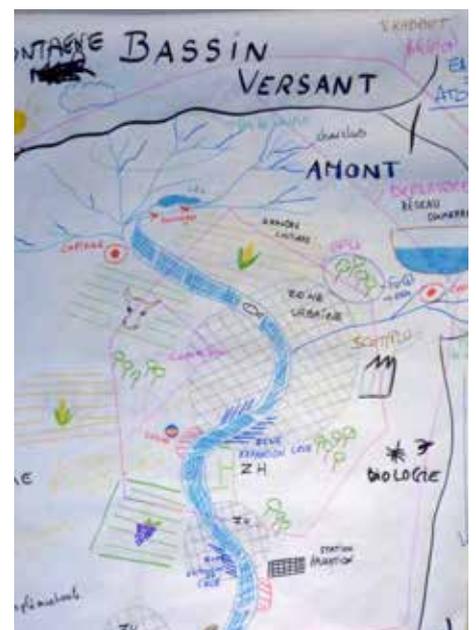
« La gestion globale de la ressource en eau nécessite **une coordination à l'échelle de l'ensemble du bassin versant**, au-delà des limites administratives. Cela nécessite de créer des solidarités entre les territoires amont/aval, urbain/rural, terre/mer. » [Baptiste SIROT]

« L'Agence de l'eau invite les acteurs à réfléchir la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à cette échelle pour préserver la fonctionnalité de ces milieux. Pour cela, **il convient de jouer la complémentarité entre les échelles SDAGE, SAGE, EPTB, EPAGE, structure de bassin versant, EPCI.** » [Edouard DEHILLERIN]

« **Les solutions préconisées pour la reconquête de la qualité de l'eau sont cohérentes avec la préservation de la biodiversité** : par exemple, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales sur les zones à enjeu eau et biodiversité, qui se superposent parfois. » [Julien MONTEPINI]

« L'atteinte du bon état des eaux marines et côtières et la préservation de la biodiversité imposent **une conciliation des usages localement mais également une solidarité à développer avec les acteurs des bassins versants, voire des autres régions, qui fréquentent le littoral.** » [Laurent COURGEON]

Sur la base des témoignages, les interactions évoquées entre l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité et les usages anthropiques ont été illustrées sur un schéma d'un bassin versant théorique, proche de celui de la Charente.



Extrait du schéma dessiné d'un bassin versant théorique

ÉLÉMENTS ISSUS DU DÉBAT

La gestion intégrée par bassin versant, un sujet complexe

On conçoit assez facilement les interactions entre deux activités et leurs incidences respectives ou celles d'une pratique sur un compartiment écologique mais il est difficile d'encroiser plusieurs entre elles **pour qualifier et quantifier les impacts potentiels, individuellement ou de manière cumulative**. Par ailleurs, les incidences socio-économiques sont rarement mesurées. Ainsi, les choix à faire pour atteindre le bon état des eaux et préserver la biodiversité vont parfois à l'encontre des pratiques habituelles et nécessitent un temps d'appropriation assez long, d'autant que la prise de conscience de l'importance de ces questions est assez récente.

La mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau nécessite donc, en tout premier lieu, **une sensibilisation des élus, notamment grâce au Comité Local de l'Eau (CLE), ainsi que des citoyens, qui dialoguent également avec le monde politique.**



Une notion de solidarité et de subsidiarité par bassin à caractériser

Les dommages causés aux écosystèmes en amont ont des répercussions jusque dans les activités de pêche en mer. **Tenir compte de ces impacts, à différentes échelles spatiales et temporelles, encourage à la mise en œuvre du principe de solidarité écologique** (amont-aval et inversement). Les efforts consentis constituent un « échange de bons procédés ».

L'imbrication des échelles de gestion forme une gouvernance emboîtée, parfois jugée redondante. Elle nécessite une **clarification des rôles et des responsabilités de chacun.**

La nécessaire implication de tous les acteurs concernés

L'échelle du bassin versant est difficile à percevoir pour les collectivités territoriales type EPCI, celle des sous-bassins étant certainement plus claire pour ces acteurs. Seule une implication de tous (tous secteurs confondus) peut permettre une véritable

cohérence des politiques publiques, qui tendrait idéalement vers des mutualisations de compétences et d'outils. Mais la tension existante et croissante sur les usages nécessite des outils de gestion de conflits.

De la définition des objectifs individuels au partage d'objectifs communs

En repartant d'échelles locales de gestion de l'eau, il devrait être possible de fixer des objectifs partagés et clairs pour chacun. Cela **nécessite une ingénierie de la gestion de projet mais aussi des compétences de médiation et de négociation** pour que les intérêts individuels et collectifs soient pris en compte à des échelles supérieures. En l'état, il semble prudent d'appliquer le principe de précaution et de prévention en amont des décisions. Faire appliquer les lois en vigueur serait également un premier pas souhaitable, ce qui ne semble pas toujours le cas.

La centralité de l'eau dans les politiques publiques

La centralité de l'eau dans les politiques publiques n'est pas encore un fait. Pourtant, l'étude des **interactions entre les milieux et les activités humaines prouve sa pertinence**. Grâce à l'eau, l'Homme s'abreuve, cultive, pêche en rivière et en mer, fait fonctionner ses industries, produit de l'énergie, assainit l'air, etc. La connaissance doit continuer de progresser et mettre en lumière toutes les menaces qui pèsent sur les écosystèmes aquatiques : l'importance du chevelu en amont, le risque d'eutrophisation, les conséquences de l'urbanisation, etc.

L'articulation entre le court terme et le long terme

Le temps des mandats politiques n'est pas le temps de l'évolution des écosystèmes. **Principe de précaution, expérimentation, mesures sans regret, évaluation ex-post** sont autant de pistes pour garantir une solidarité dans le temps basée sur des données objectives.



CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

EN RÉSUMÉ

Cet atelier a engagé une vingtaine de participants dans un processus d'échange et de partage de leurs visions du territoire, de réflexion sur la façon d'appréhender la solidarité écologique et de production d'une série d'idées et « d'ingrédients » pour construire des projets de territoire qui prennent en compte les solidarités entre le vivant, les milieux et les Hommes.

ANIMATEURS

Xavier STEFFAN

Chargé de mission,
Pays et Quartiers de
Nouvelle-Aquitaine

Aurélie HOICHEUX

Directrice du Syndicat mixte
du Pays Médoc

TÉMOINS

Vérane PAGANI, Chef de

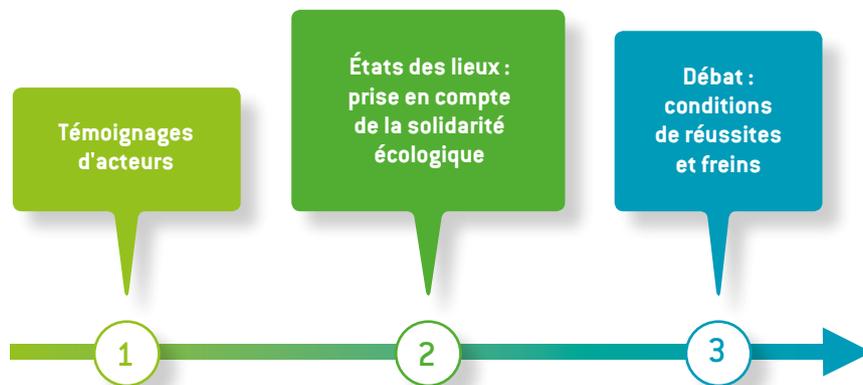
projet Marais de Brouage,
Entente intercommunautaire
Communauté d'agglomération
Rochefort Océan -
Communauté de communes
du bassin de Marennes

Philippe CONNAN, Président,

Parc naturel régional de
Millevaches en Limousin

Aurélie HOICHEUX, Directrice,

Syndicat mixte du Pays
Médoc



Pour introduire les débats, 3 témoignages ont illustré des projets de territoires ayant intégré la solidarité écologique comme un principe essentiel. De la réflexion à la mise en œuvre du projet, ils ont montré **comment il est possible d'appréhender, de traduire et de prendre en compte les interdépendances écologiques, économiques et socio-culturelles** à l'œuvre sur les territoires.

A l'image des nécessaires ingrédients d'une recette, voici un résumé des principales conditions de réussites qui ont été débattues :

- **L'existence d'une forte volonté politique locale**, pour se fédérer et « faire territoire », bâtir une véritable « **alliance territoriale** » formalisant ainsi une solidarité entre les collectivités publiques impliquées, dans une logique de lien urbain-rural.
- **L'inscription du projet dans le temps**, à la fois pour repérer les enjeux en matière de solidarité écologique, et y répondre progressivement, par des actions concrètes et appropriées, démonstratives d'une certaine efficacité (même si elles semblent modestes au démarrage).
- **La mobilisation d'acteurs très nombreux**, aux intérêts parfois contradictoires, et une forte concertation, pour entendre tous les points de vue, instaurer la confiance entre les parties-prenantes et aboutir à des compromis négociés.
- **Une capacité d'ingénierie territoriale et d'animation**, installée durablement sur le territoire, comme un véritable outil d'aide à la décision et chargé de la concertation sur le projet.
- **Un souci permanent d'amélioration de la connaissance des milieux et d'innovation** afin de guider les choix de gestion, de rechercher les solutions les plus appropriées écologiquement, économiquement et socialement.
- **La reconnaissance et la confiance accordées à l'initiative citoyenne**, à l'implication associative et plus généralement aux démarches participatives, selon un principe coopératif.
- **Une mise en conviction des partenaires du projet, et notamment des cofinanceurs**, qui formalisent à travers leur engagement pluriannuel la pérennité du projet.

La notion de territoire a été largement discutée, du fait de cultures professionnelles très diverses, et une définition préalable de « ce qui fait territoire » a été jugée incontournable. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité que le projet de territoire intègre toutes les dimensions qui garantissent l'attractivité de ce dernier. Ils ont ainsi invité à considérer la solidarité écologique comme un moyen de **prendre soin de l'équilibre entre préservation de la qualité écologique, développement d'activités économiques et bien-être social**.

ATELIER 5



BIODIVERSITÉ & ENTREPRISES : INTERACTIONS ET STRATÉGIES D'INTÉGRATION

EN RÉSUMÉ

Quelles sont les relations (dépendances et impacts) des entreprises avec la biodiversité ? Comment les prendre en compte pour limiter les impacts des activités sur les milieux ? Comment s'appuyer sur la biodiversité et l'intégrer dans sa stratégie de développement ? Cette synthèse présente des réponses apportées par 4 témoignages d'entreprises issues de différents secteurs d'activités, et par les participants présents à l'atelier.

ANIMATEURS

Florence CLAP

Chargée de Programme
« Politiques de la Biodiversité », Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Comité français)

Lenka LAMOURE

Consultante en Développement durable

TÉMOINS

Olivia GAUTIER, Directrice,
Hôtel Restaurant les
orangeries

Carine MAGOT, Responsable
du service Vignes, Les
Vignerons de Buzet

Yves TROUSSELLE, Directeur
Responsabilité Sociétale
et Environnementale, Aigle
International

Julien MAS, Chef du Département
de l'Environnement,
Grand Port Maritime de
Bordeaux



Pourquoi s'intéresser aux interactions biodiversité - entreprises ?

Pour **maximiser les services rendus** par la biodiversité aux entreprises (dépendances directes et indirectes au bon état des écosystèmes). « *La chauve-souris est une alliée des clients d'un hôtel car elle est consommatrice de moustiques !* » (Olivia Gautier).

Pour **limiter les impacts de l'entreprise** sur la biodiversité, particulièrement lorsque le lieu d'implantation se situe dans une zone sensible ou protégée.

Quels bénéfices pour l'entreprise ?

Sensibiliser et responsabiliser toutes les parties prenantes

La prise en compte de la biodiversité peut relever d'une responsabilité directe en tant que gestionnaire de site, s'inscrire dans le cadre d'une obligation réglementaire si l'on est aménageur ou encore imposée par une norme ou dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE, ISO 26 000), ou être considérée de façon volontaire dans le cas d'une certification environnementale (écolabel européen). Elle induit, à long terme, **un changement systémique dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise** avec comme prérequis l'adhésion des équipes au projet. La mise en place d'une « stratégie RSE » peut constituer une porte d'entrée privilégiée.



Participer à l'amélioration des connaissances et développer des partenariats

Les inventaires et études d'impacts réalisés participent à une meilleure connaissance des sites et territoires sur lesquels sont implantées les entreprises, apportant une **vision globale et multi-échelle favorable à une gestion plus équilibrée entre espaces naturels et aménagés**. Des partenariats peuvent être développés avec les acteurs naturalistes associatifs ou de la recherche, et le mécénat peut permettre de soutenir des projets sur les territoires.

Véhiculer une image positive de l'entreprise et communiquer sur la biodiversité

La biodiversité est considérée comme un élément différenciant qui peut bénéficier à l'image de l'entreprise. Elle est, en outre, **une source d'innovation, porteuse de projets structurants** et participe au développement de l'entreprise par la création de nouvelles activités. Elle peut, à moyen terme, devenir une réalité économique ayant des retombées positives.



Quel niveau d'intégration ?

L'intégration de la question de la biodiversité en entreprise relève d'un **processus d'amélioration continue**, où l'on avance étape par étape, en commençant par la réalisation d'actions isolées (certifications, audit biodiversité), puis complexes (changement de pratiques, site d'excellence), **pour aboutir, à terme, à la définition d'une stratégie intégrée de type « bio-inspirée »** misant sur les synergies territoriales, la mise en symbiose des activités et des écosystèmes, la comptabilité environnementale. [\[ex : stratégie biosinspirée des Vignerons de Buzet\]](#)



Les différentes phases de progression d'une entreprise vers une transformation durable (intervention de Florence Clap)

PISTES D' ACTIONS

La majeure partie des propositions d'actions évoquées s'orientent vers deux axes prioritaires, d'une part **la création de conditions pour le développement d'initiatives**, et d'autre part, les actions en faveur de **la mise en réseau des acteurs et initiatives** pour **développer la connaissance** et le déploiement de la question de la biodiversité en entreprise, en Nouvelle-Aquitaine.

- **Partager les expériences** et valoriser les « bonnes pratiques » et les initiatives innovantes ;
- Favoriser **l'émergence de complémentarités** (entreprises, collectivités, établissements publics, associations, etc.) et de réseaux facilitateurs hybrides (trans-activités, trans-services) ;
- Créer un pôle **accompagnement des projets entrepreneuriaux**, mettre en place des **réseaux et relais** pour aider les PME et TPE à s'approprier les enjeux de la biodiversité dans l'entreprise, développer des **actions de sensibilisation et de formation** pour une montée en compétence des salariés ;
- Créer un axe dédié à la biodiversité dans les **éco-conditionnalités des aides publiques**, développer les appels à projets destinés aux entreprises, développer des **leviers financiers** ;
- **Mutualiser** les actions individuelles dans les entreprises à des échelles structurantes supérieures (quartiers, éco-parcs, etc.) ;
- Proposer aux publics des activités sur site permet de montrer ses engagements, de se prémunir du « greenwashing », de participer à la sensibilisation sur la biodiversité et de favoriser l'émergence de compromis et l'acceptation du changement ;

En matière d'évaluation, il est proposé d'identifier les bénéfices et les externalités négatives pour mieux les appréhender et de réaliser des analyses croisées (environnementale et socio-économique).

[Protocole sur le capital naturel \[2016\]](#) : une méthodologie standardisée pour comprendre et quantifier les impacts et dépendances des entreprises aux écosystèmes.

Guide : [« Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises ? »](#) (OREE - FRB, 2008)

Outil : [« Evaluation des interrelations entre Biodiversité et Entreprises pour la vie »](#) (EBEvie, MEDDE, 2010)

POUR EN SAVOIR +

EN CONCLUSION

Pour conclure, Christian Barthod et John Thompson, grands témoins du séminaire, ont proposé un retour « à chaud » sur les nombreux échanges de cette journée et des perspectives de travail à envisager pour mettre en œuvre la solidarité écologique.

Le « bien-fondé » de l'idée de solidarité écologique semble faire consensus. Il porte la vision d'une volonté de **« vivre ensemble » entre humains et vivants non-humains, en prenant conscience des interdépendances qui nous lient, en instaurant un lien moral et un principe de responsabilité de nos actions (ou non-actions) vis-à-vis des communautés vivantes qui co-existent avec nous.** Toutefois, il s'agit d'un concept récent dont l'appropriation n'est pas encore acquise. Aussi, les éléments de définition et de mise en pratique concrète nécessitent-ils d'être approfondis et partagés. Bien qu'inscrit aujourd'hui dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, **la mise en application du principe de « solidarité écologique » nécessite davantage de connaissances des interactions et interdépendances nature-sociétés** (entre les différents milieux naturels eux-mêmes et les diverses pratiques humaines). Même s'il existe une demande sociale grandissante en faveur de la préservation de l'environnement, *« l'effet de contagion n'est pas garanti. L'information ne suffit pas toujours à donner l'envie d'agir. »* (Christian Barthod).

Les **réflexions prospectives issues de l'atelier « Solidarité écologique et Biodiversité » organisé par l'AFB, la FRB et le Ministère**, dans le cadre des 1^{ères} rencontres « Sciences pour l'action » (octobre 2017), ont identifié 4 enjeux principaux et plusieurs recommandations pour passer de la solidarité de fait à la solidarité d'action :

Comprendre et rendre visible les interdépendances

En explorant les socio-écosystèmes dans toutes leurs dimensions et en développant une vision globale des interactions, à travers des dispositifs de **recherche-action**.

> Pour permettre une reconnaissance des interdépendances Homme-nature par tous les usagers,

En écho à ces voies proposées par l'AFB, certains éléments considérés comme « déclencheurs » ont été évoqués durant ce séminaire. Ils pourraient mener à la **mobilité et à l'action des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, acteurs socio-professionnels, associations, etc.) pour la mise en œuvre d'une véritable solidarité écologique en Nouvelle-Aquitaine par :**

- **Le développement d'un réseau d'acteurs** qui, en partant de leurs différences de représentations, vont mettre en débat les idées, penser, reformuler et faire évoluer les concepts et les pratiques. Un réseau accompagné d'une **capacité d'animation** favorisant la concertation et la co-construction.
- **l'identification de ce qui « fait territoire »** (variété de milieux interconnectés, d'usages, de problématiques et d'acteurs) et des attachements affectifs aux lieux que nous habitons, pour nous fédérer et construire des alliances territoriales, à la fois écologiques, socio-économiques et politiques, formalisant une **solidarité d'action à différentes échelles entre collectivités.**

> Pour proposer **un cadre pour les politiques locales** permettant de caractériser les territoires en matière de solidarité écologique.

Promouvoir la solidarité écologique

En proposant une offre de formation pour les professionnels et les décideurs, mais aussi pour les scolaires,

En mobilisant les **sciences participatives**, les liens « art-science-environnement », les **dimensions sensibles**.

> Pour développer l'implication des citoyens et de tous les acteurs.

Inscrire la solidarité écologique dans les politiques publiques

Par la transversalité des approches et la **mise en synergies des politiques sectorielles**,

Par la définition de critères d'intégration (ex : critères de conditionnalité) dans les politiques,

Par l'intégration dans les processus d'évaluation environnementale,

> Pour fournir un cadre cohérent et adapté à chacune des politiques,

Mettre en œuvre de manière effective la solidarité écologique

En enrichissant l'ingénierie territoriale des structures existantes et en construisant des réponses pour les territoires qui n'en disposent pas,

En organisant des **flux financiers** de redistribution de moyens,

En mettant en place une **gouvernance adaptée**.

> Pour répartir plus équitablement les avantages et les contraintes environnementaux, et ainsi **répondre aux inégalités écologiques.**

- **l'utilisation d'une approche analytique par les « services écosystémiques »** pour questionner et évaluer, de manière interdisciplinaire, les valeurs (économiques, morales, etc.) accordées par les divers usagers à la biodiversité, pour sensibiliser les décideurs et le public aux enjeux de sa préservation.
- **la valorisation et la reconnaissance des démarches** et des initiatives (ex : par une labellisation).
- **l'importance d'inscrire la réflexion et l'action dans le temps long** pour identifier les enjeux en matière de solidarité écologique et y répondre progressivement (en distinguant les urgences à agir et les priorités), dans une logique d'amélioration continue par des actions concrètes et appropriées.

« Comme maillon évident dans la chaîne des solidarités, la solidarité écologique est aussi une invitation à agir ensemble. Elle peut constituer un cadre conceptuel efficace pour une gestion globale et concertée de la biodiversité et des territoires en Nouvelle-Aquitaine. » (Alain Dutartre).

SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE

Quelles solidarités écologiques en Nouvelle-Aquitaine ?

{15 novembre 2017}

Responsable de publication :

Chloé BOURDIL, chargée de mission Pôle Forum d'acteurs,
Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Rédaction :

Régis Barraud (Université de Poitiers), Chloé Bourdil (ARB NA), Florence Clap (UICN), Julie Dumont (Consultante en Concertation), Lenka Lamoure (Consultante en Développement durable), Xavier Steffan (Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine), Jacques Tapin (IFREE), Sylvie Vanpeene (Irstea)

Conception graphique :

Joëlle DUCOURET

Impression :

Proformats

Crédits photos :

ARB NA, M. Barneix, P. Caumes, CBNSA - JC. Abadie, CBNSA - G. Caze, Communauté d'Agglomération Pays Basque, FDAAPPMA 24, Fédération Départementale des chasseurs des Landes, LPO France, ONF, SMIDDEST, D. Viet, Zone Atelier « Plaine et Val de Sèvre »

Pour en savoir plus :

Les diaporamas et résumés des interventions sont disponibles en ligne : <http://aquitaine-arb.fr/nos-actions/forum-acteurs/seminaires-et-colloques>

Contact :

Chloé BOURDIL, chloe.bourdil@arb-na.fr

Agence Régionale de la
Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Siège social)
Téléport 4 Antarès - BP 50163
86962 Futuroscope Chasseneuil cedex
Tél : 05 49 49 61 05 (Poitiers) / 09 80 91 06 46 (Bordeaux)
Mél : contact@arb-na.fr

www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr